

Plan « Chaudières »

Réunion de suivi n°8
8 février 2022




**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE**

*Sobriété
Égalité
Proximité*

Ministère de la Transition écologique

Ordre du jour

1. **"Coup de pouce" Chauffage et Isolation : Synthèse des chiffres d'activité 2019-2021 fournis par les signataires de la charte - Données nationales/territoriales - DGEC**
2. Actualité MaPrimeRénov' et Habiter mieux - ANAH
3. Parution du décret n° 2022-8 du 5 janvier 2022 relatif au résultat minimal de performance environnementale concernant l'installation d'un équipement de chauffage ou de production d'eau chaude sanitaire dans un bâtiment
4. Projet d'arrêté systèmes hybrides et guide d'application
5. Retour d'expérience des acteurs

Coup de pouce économies d'énergie

Les gestes du « Coup de pouce Chauffage » - 2022



Remplacement d'une chaudière au fioul ou au charbon par :	Chaudière biomasse performante	PAC air/eau ou eau/eau	Système solaire combiné	PAC hybride	Raccordement à un réseau de chaleur EnR&R	Chaudière gaz à très haute performance énergétique (efficacité \geq 92%)	Remplacement d'un équipement de chauffage au charbon par :	Appareil de chauffage au bois ayant le label Flamme verte 7* ou des performances équivalentes
Prime ménage très modeste et modeste	4000 €	4000 €	4000 €	4000 €	700 €	1200 €	Prime ménage très modeste et modeste	800 €
Autres ménages	2500 €	2500 €	2500 €	2500 €	450 €	600 €	Autres ménages	500 €

Rappels :

- Extension du coup de pouce chauffage tout au long de la 5^{ème} période (2022-2025)
- Fin du coup de pouce gaz-gaz THPE depuis juillet 2021

Chiffres coup de pouce par mois cumulés sur 2019-2021

Source : reporting mensuel des signataires de la charte Coup de Pouce, issu de jeux de données reçus en décembre 2021

L'envoi mensuel du reporting est une obligation

Rappels

- ✓ **Tenir les délais de transmission**
- ✓ **Veiller à un contrôle du fichier et de la cohérence des données**

NB: données de synthèse sous https://www.ecologie.gouv.fr/coup-pouce-chauffage-et-isolation#scroll-nav_8

Chartes Chauffage et Isolation

(Rappel) En mai 2019 : 28 signataires « chauffage », 23 signataires « isolation »

En janvier 2022 : 74 signataires

Liste complète sur :

<https://www.ecologie.gouv.fr/coup-pouce-chauffage-et-isolation>

Autres chartes « Coup de pouce »

En janvier 2022

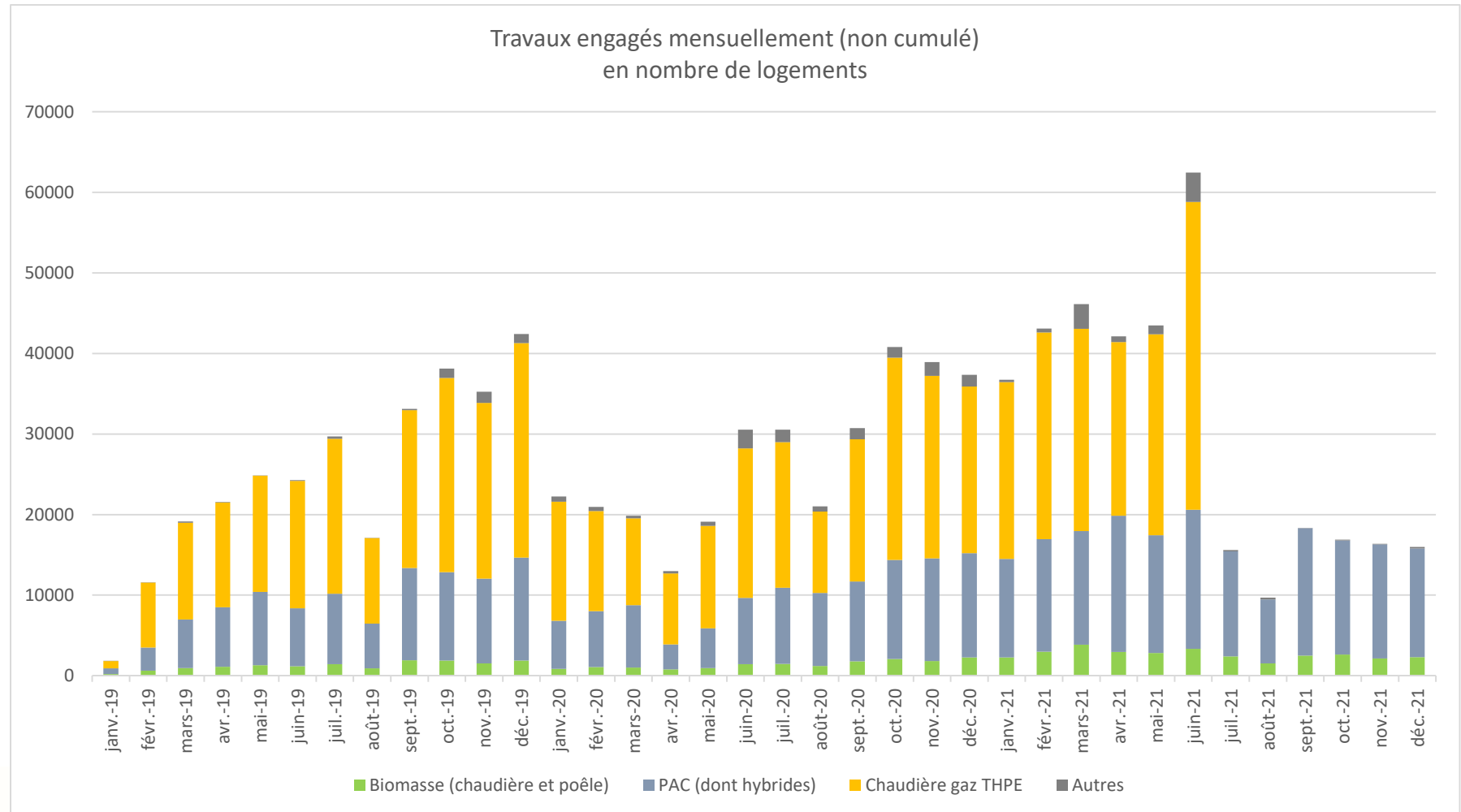
- 57 signataires de la charte «Chauffage bâtiments tertiaires »
- 28 signataires de la charte « rénovation performante d'un bâtiment résidentiel collectif »
- 8 signataires de la charte « rénovation performante d'une maison individuelle »

Liste complète sur :

www.ecologie.gouv.fr/politiques/certificats-economies-denergie

Chiffres coup de pouce chauffage – décembre 2021

Rappel de la cible initiale : 25 000/mois



Chiffres coup de pouce chauffage Nature des travaux engagés

	Energie d'arrivée		
	Chauffage ENR	Chauffage gaz	Total
Nombre de travaux engagés	433 398	536 165	969 563
dont Nombre de travaux achevés	343 807	445 182	788 989
dont Nombre des incitations financières versées	260 539	380 197	640 736
pour un Montant d'incitations financières versées	1038,2 M€	388,1 M€	1426 M€

		Energie d'arrivée					
		Chauffage ENR		Chauffage gaz		Total	
Energie d'origine	Charbon	18 413	(4%)	590	(0%)	19 003	(2%)
	Fioul	304 140	(70%)	39 938	(7%)	344 078	(35%)
	Gaz	110 844	(26%)	495 630	(92%)	606 474	(63%)
	Non précisé	1	(0%)	-	(0%)	1	(0%)
		433 398	(100%)	536 158	(100%)	969 556	(100%)

Autre présentation possible:

- les installations au charbon sont remplacées à 97% par des ENR ;
- les installations au fioul sont remplacées à 88% par des ENR, à 12% par du gaz THPE ;
- les installations au gaz sont remplacées à 82% par du gaz THPE, à 18% par des ENR.

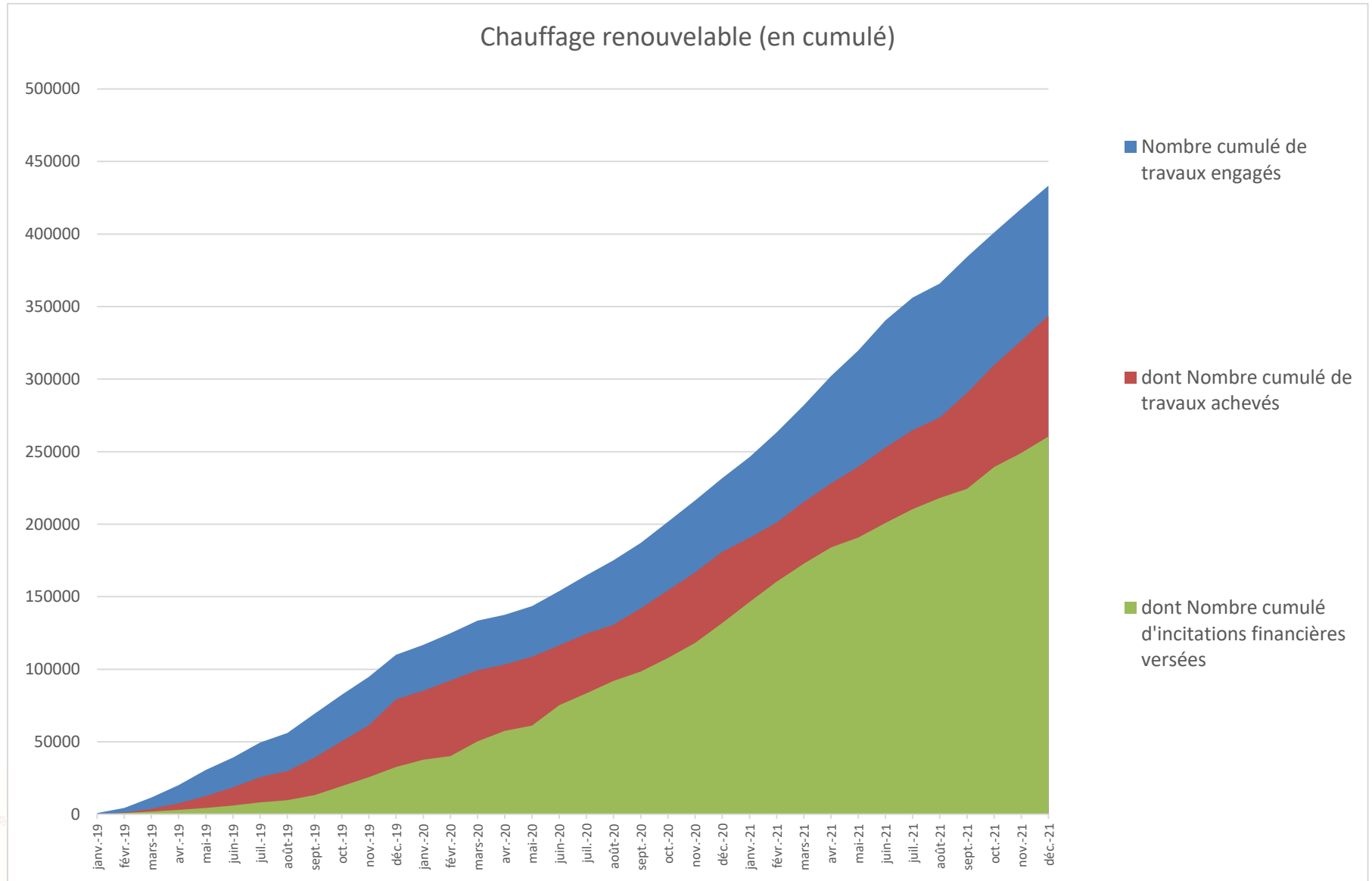
Chiffres coup de pouce chauffage

Nature des travaux engagés

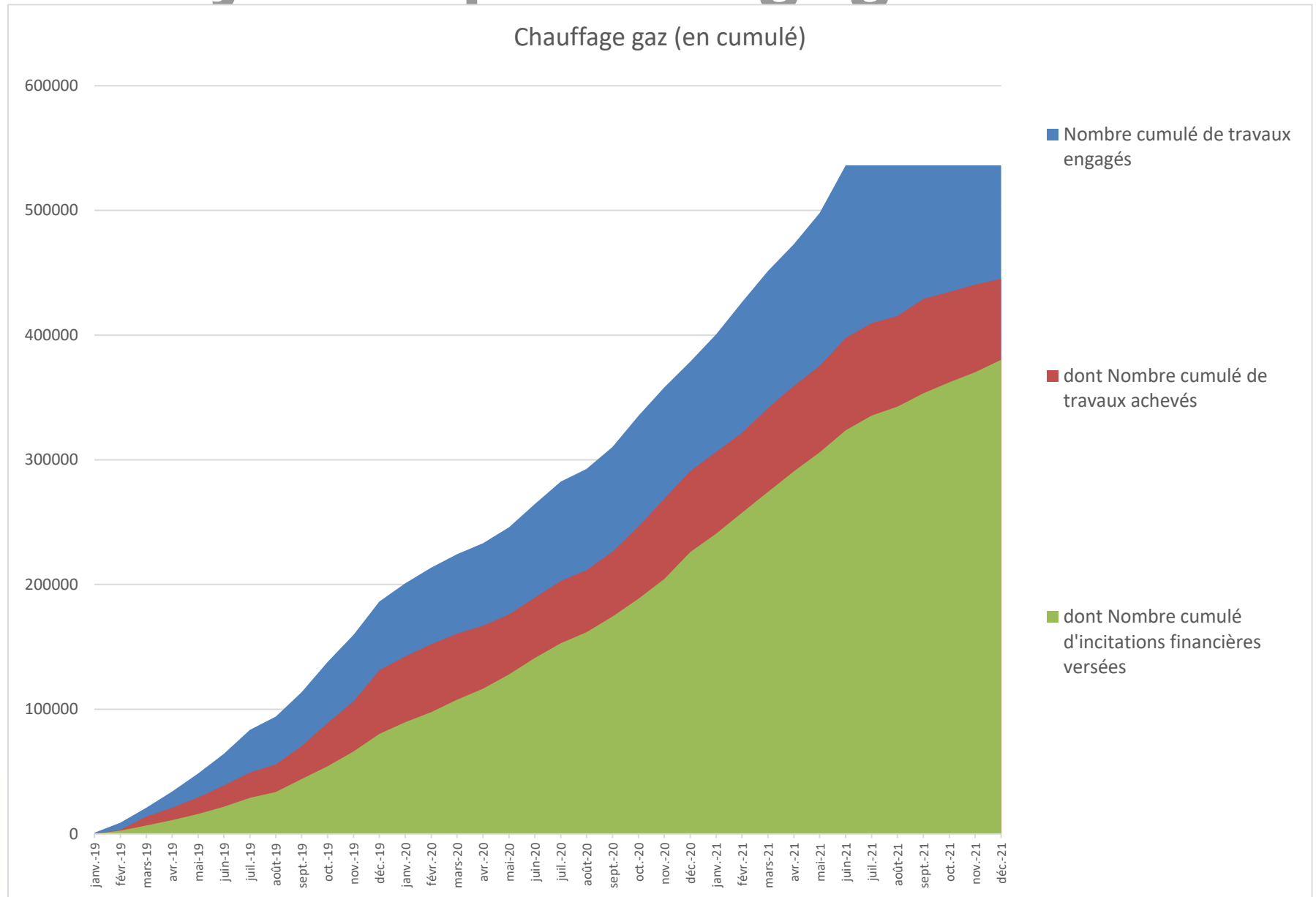
	Emetteur électrique	
	Nombre de logements	Nombre d'appareils
Nombre de travaux engagés	18 825	87 896
dont Nombre de travaux achevés	13 974	66 185
dont Nombre des incitations financières versées	9 113	41 453
pour un Montant d'incitations financières versées	5 075 160 €	

	Conduit EVA PDC
	Nombre de logements
Nombre de travaux engagés	2 599
dont Nombre de travaux achevés	2 097
dont Nombre des incitations financières versées	1 530
pour un Montant d'incitations financières versées	1 139 735 €

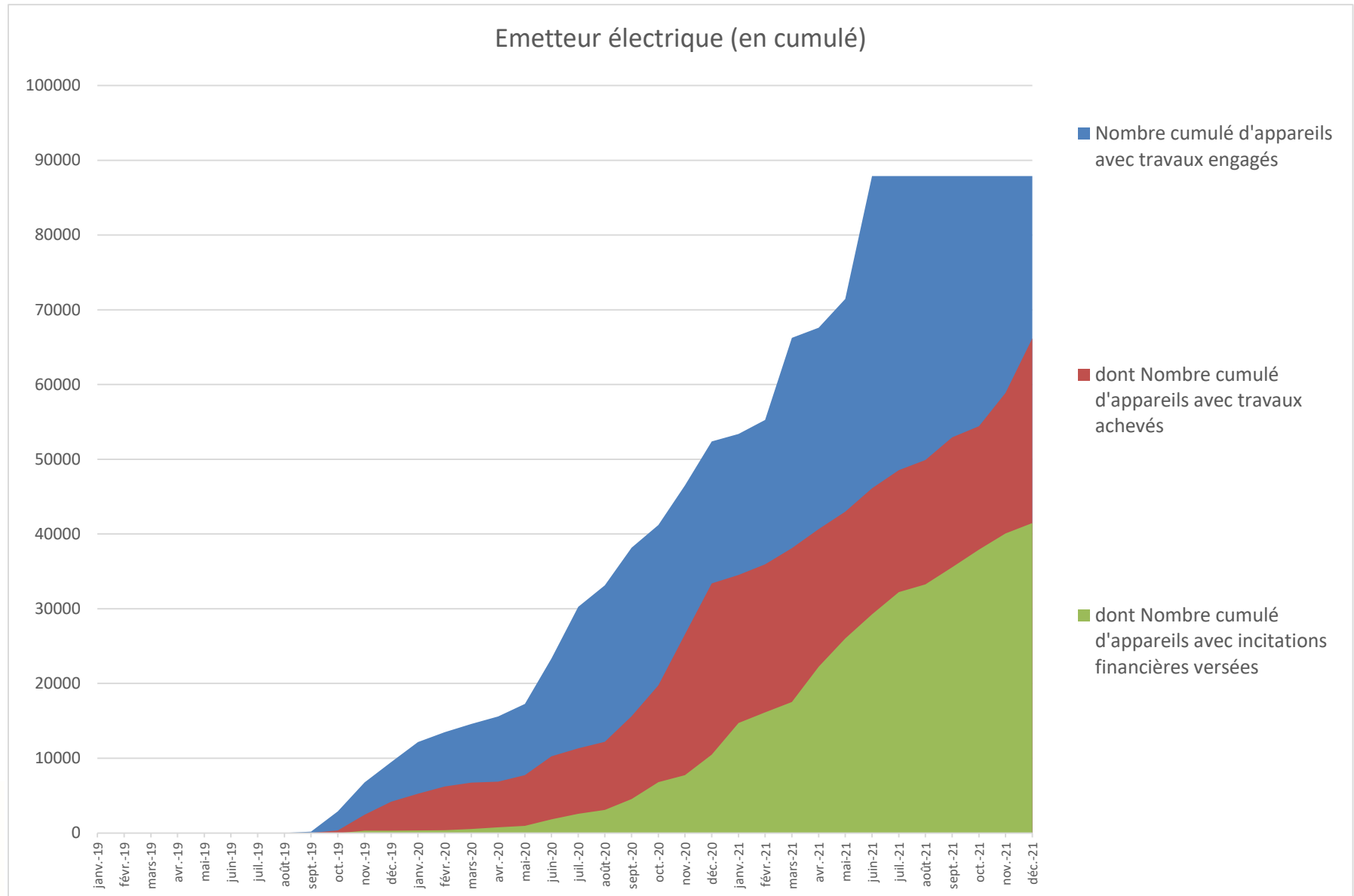
Chiffres coup de pouce chauffage Dynamique d'engagement



Chiffres coup de pouce chauffage Dynamique d'engagement

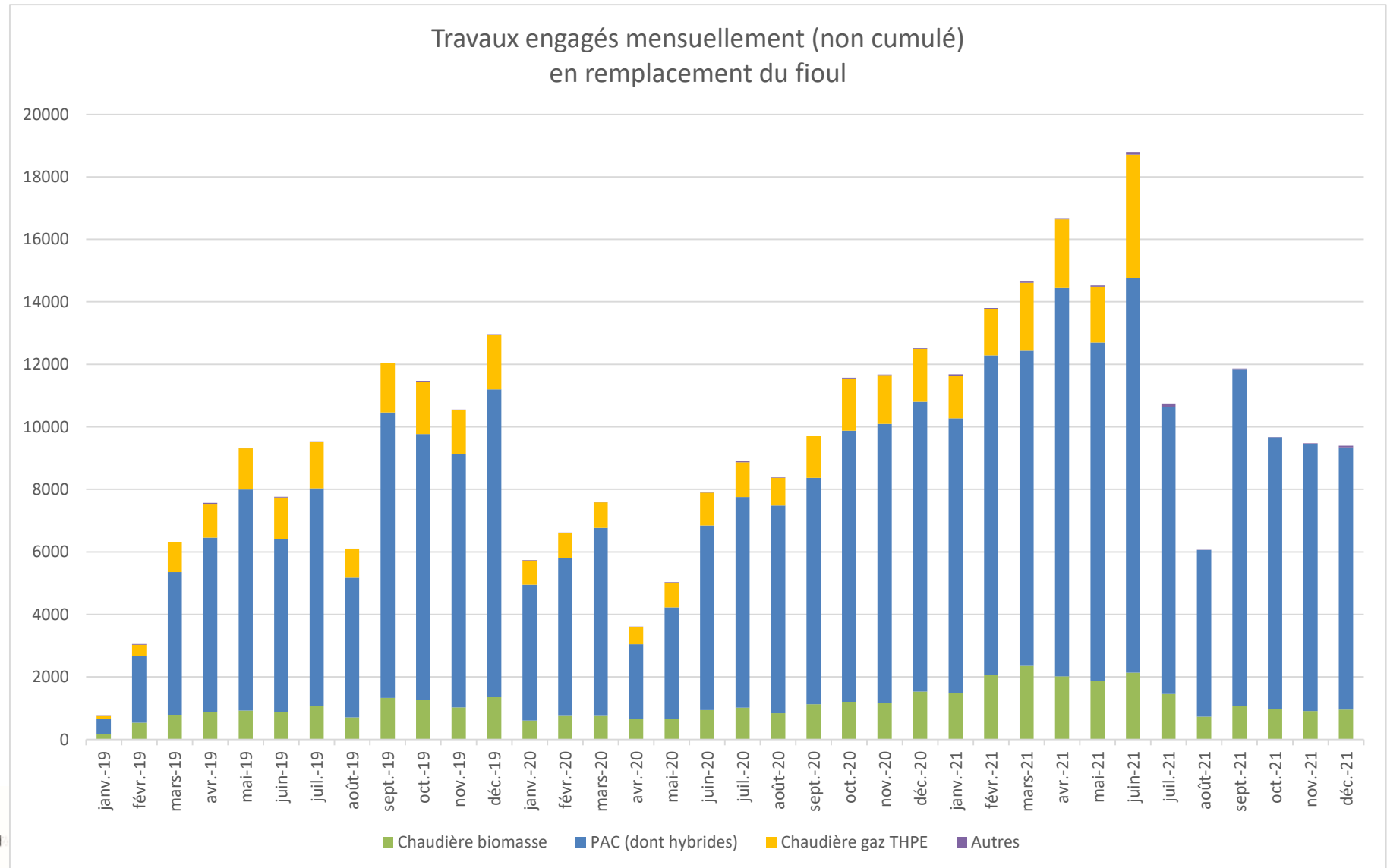


Chiffres coup de pouce chauffage Dynamique d'engagement



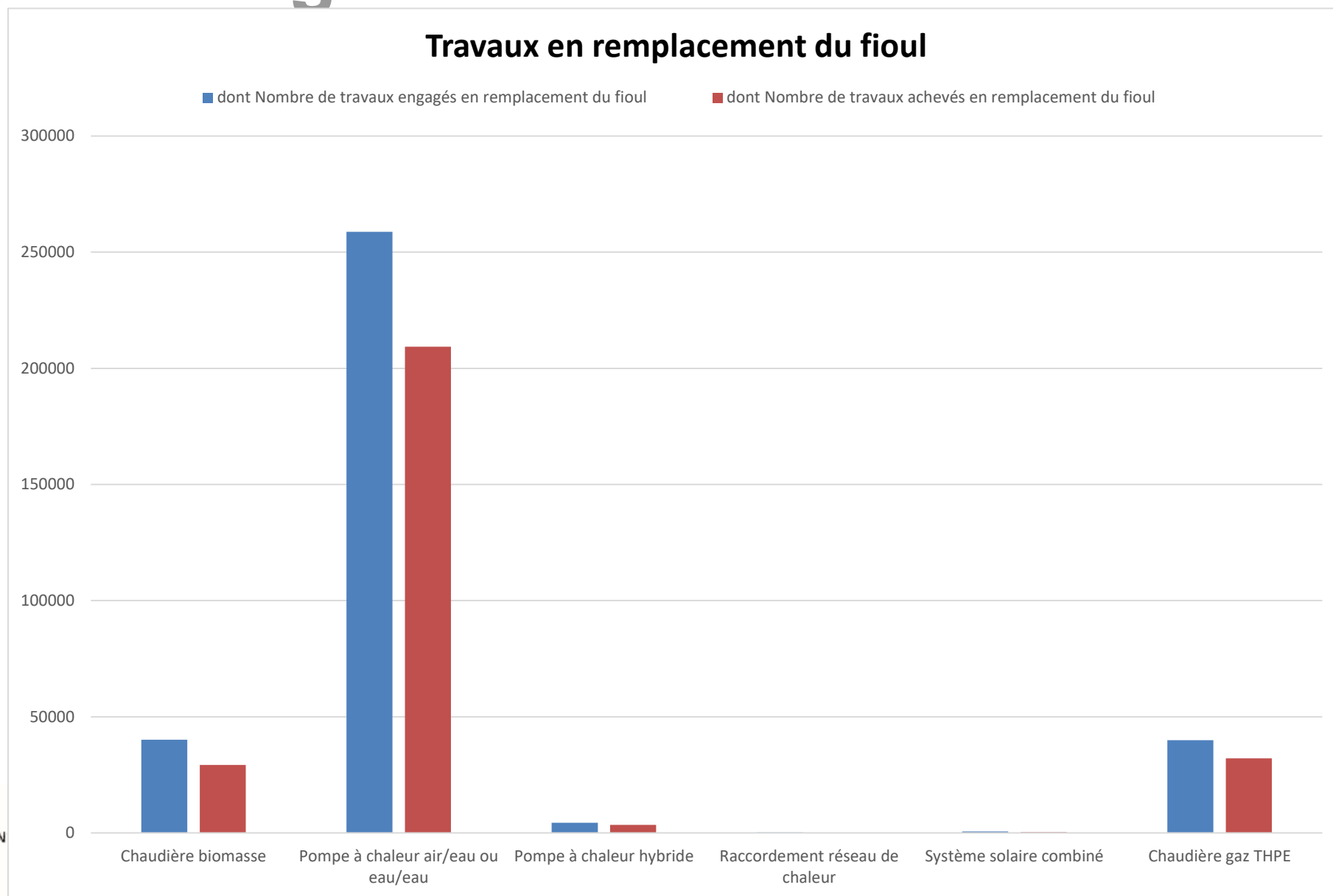
Chiffres coup de pouce chauffage

Origine des travaux: fioul



Chiffres coup de pouce chauffage

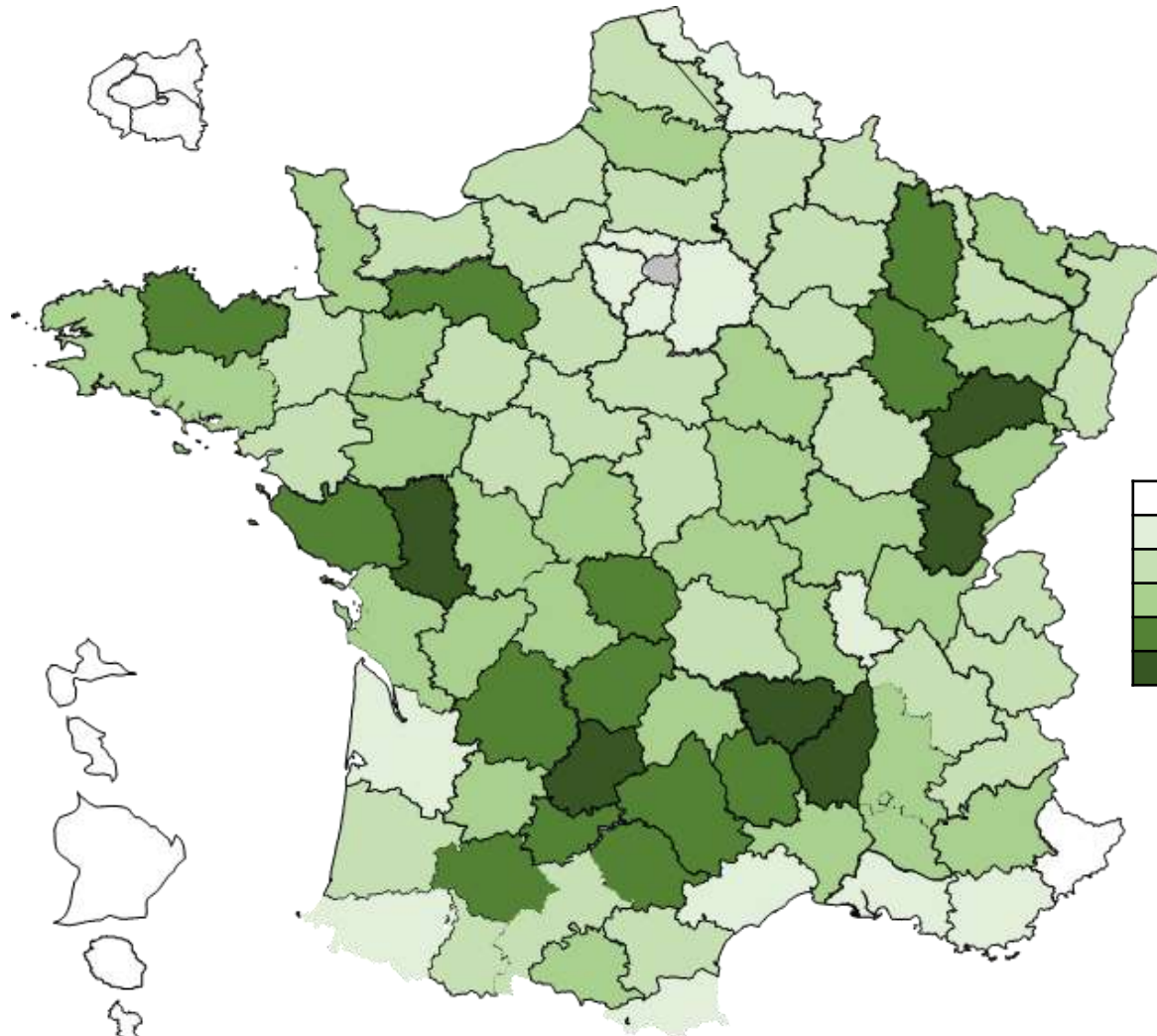
Origine des travaux : fioul



Cartes sur le changement fioul à fin 2021

Carte 1 : Densité du changement de chauffage au fioul (nb de travaux engagés pour 10 000 habitants)

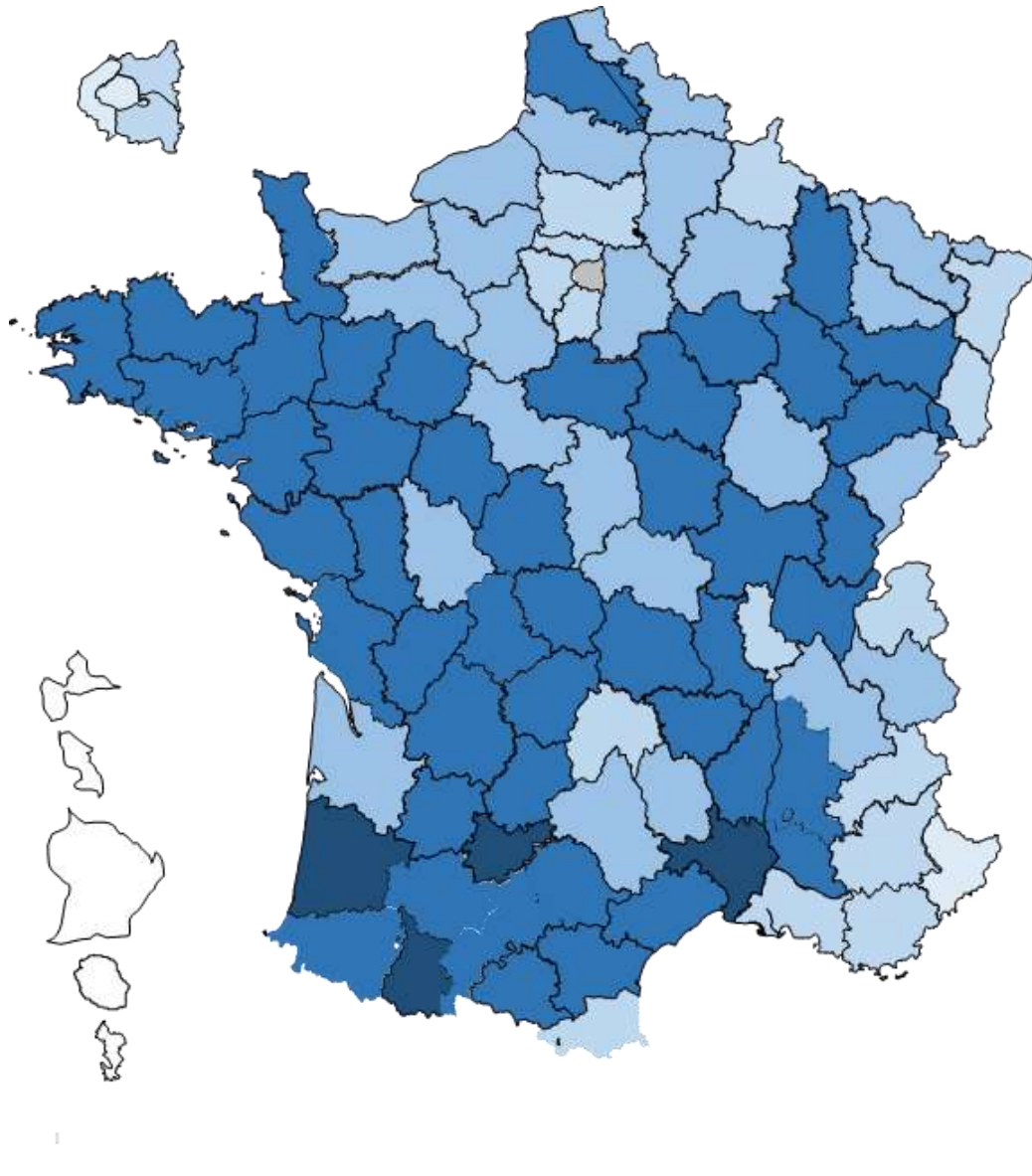
Données recueillies (travaux engagés) auprès d'un nombre restreint d'acteurs (4 à 6) représentant plus de 90% de la totalité des opérations du fioul vers les PAC et PAC hybrides, 73% vers les chaudières biomasse et 67 % vers les chaudières gaz THPE.



Légende	Densité Changement Fioul (Nb/10 000 hab)	
	de	à
	0	10
	10	30
	30	60
	60	90
	90	120
	120	150

Cartes sur le changement fioul à fin 2021

Carte 1 : Densité du changement de chauffage au fioul (nb de changements/ nb de logements fioul)

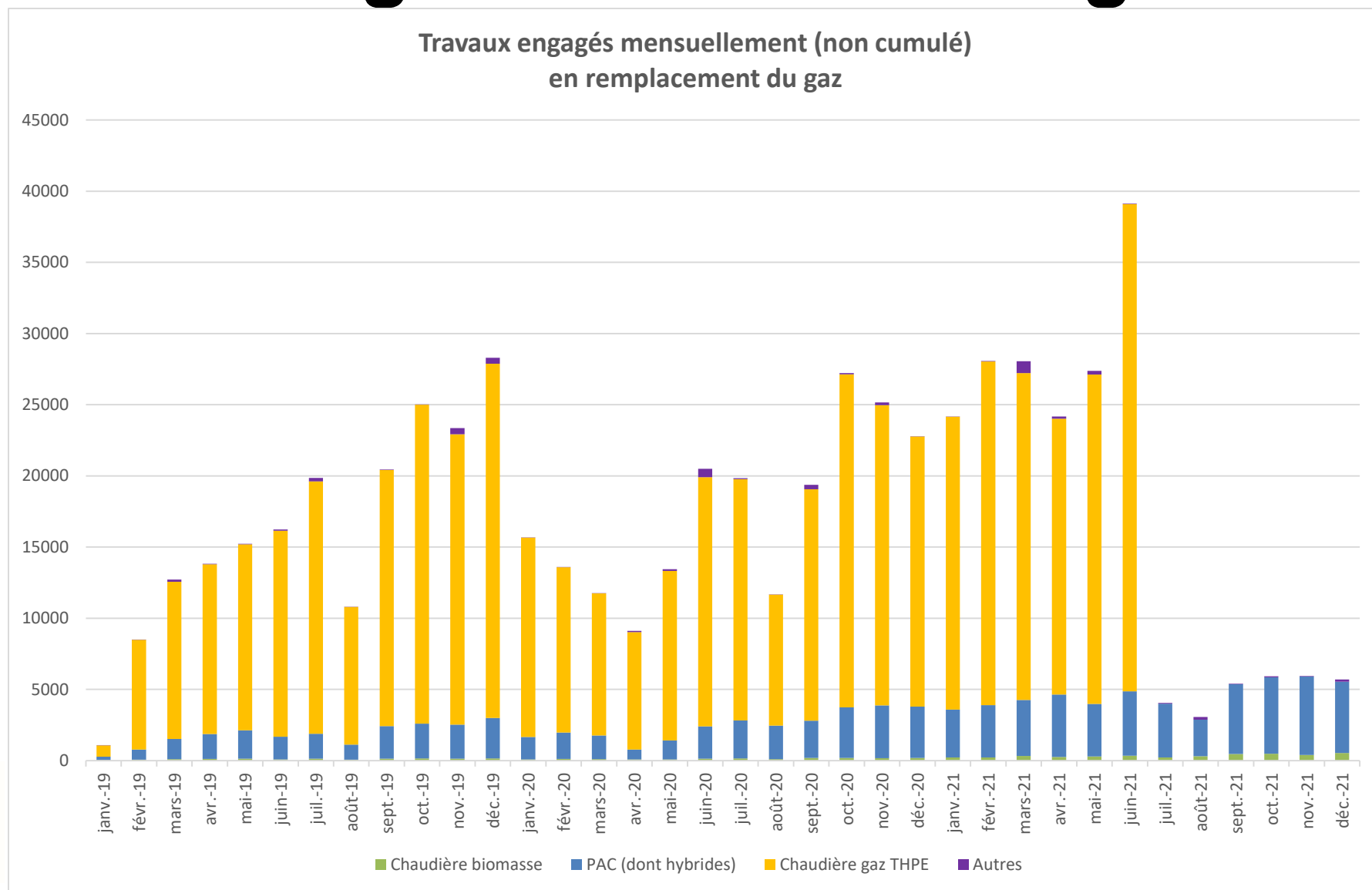


Données recueillies (travaux engagés) auprès d'un nombre restreint d'acteurs (4 à 6) représentant plus de 90% de la totalité des opérations du fioul vers les PAC et PAC hybrides, 73% vers les chaudières biomasse et 67 % vers les chaudières gaz THPE.

Légende	Densité Changement Fioul (Nb/Nb de logements fioul)	
	de	à
	0%	1%
	1%	5%
	2,0%	7,5%
	7,5%	10,0%
	10,0%	15,0%
	15%	18%

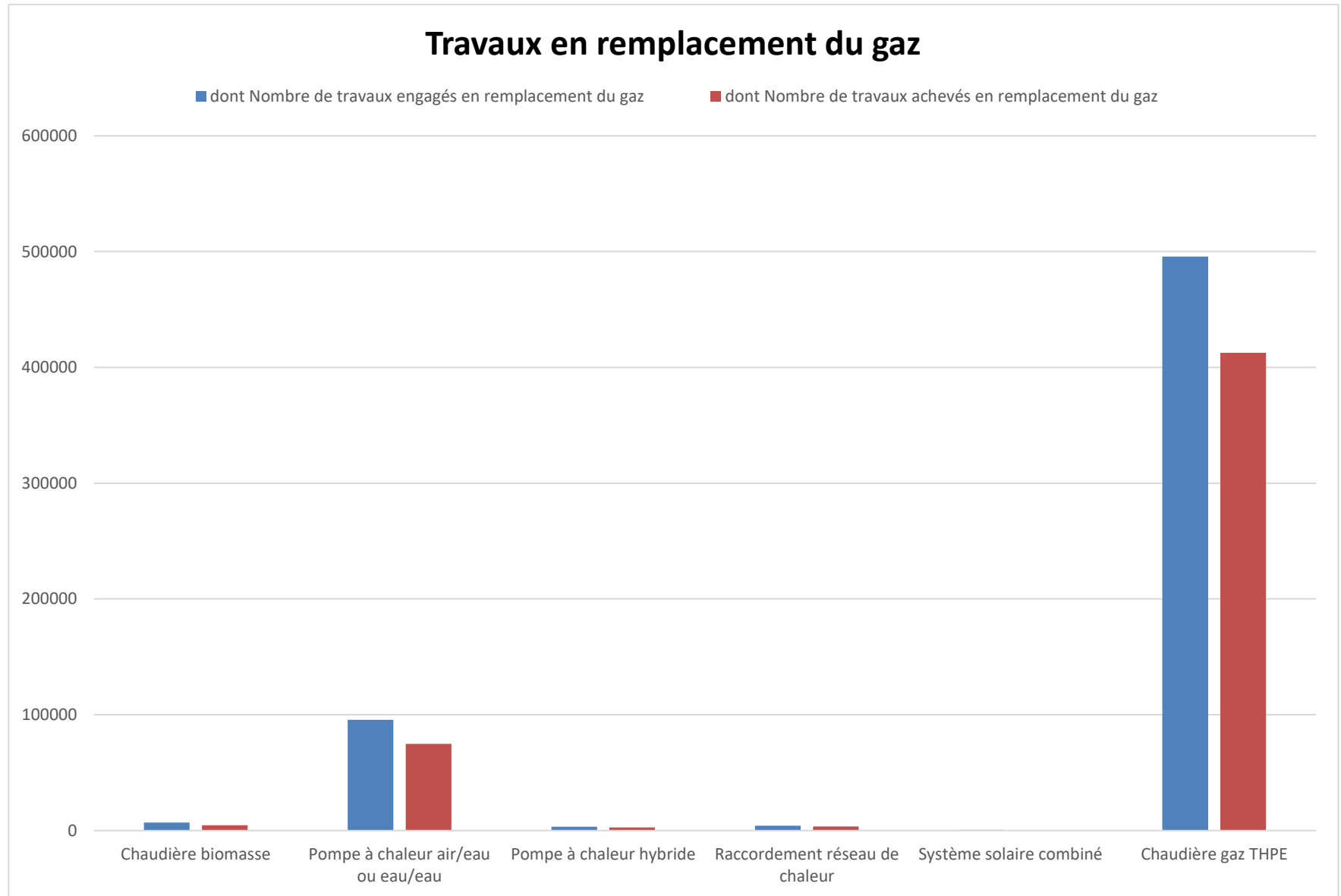
Chiffres coup de pouce chauffage

Origine des travaux : gaz



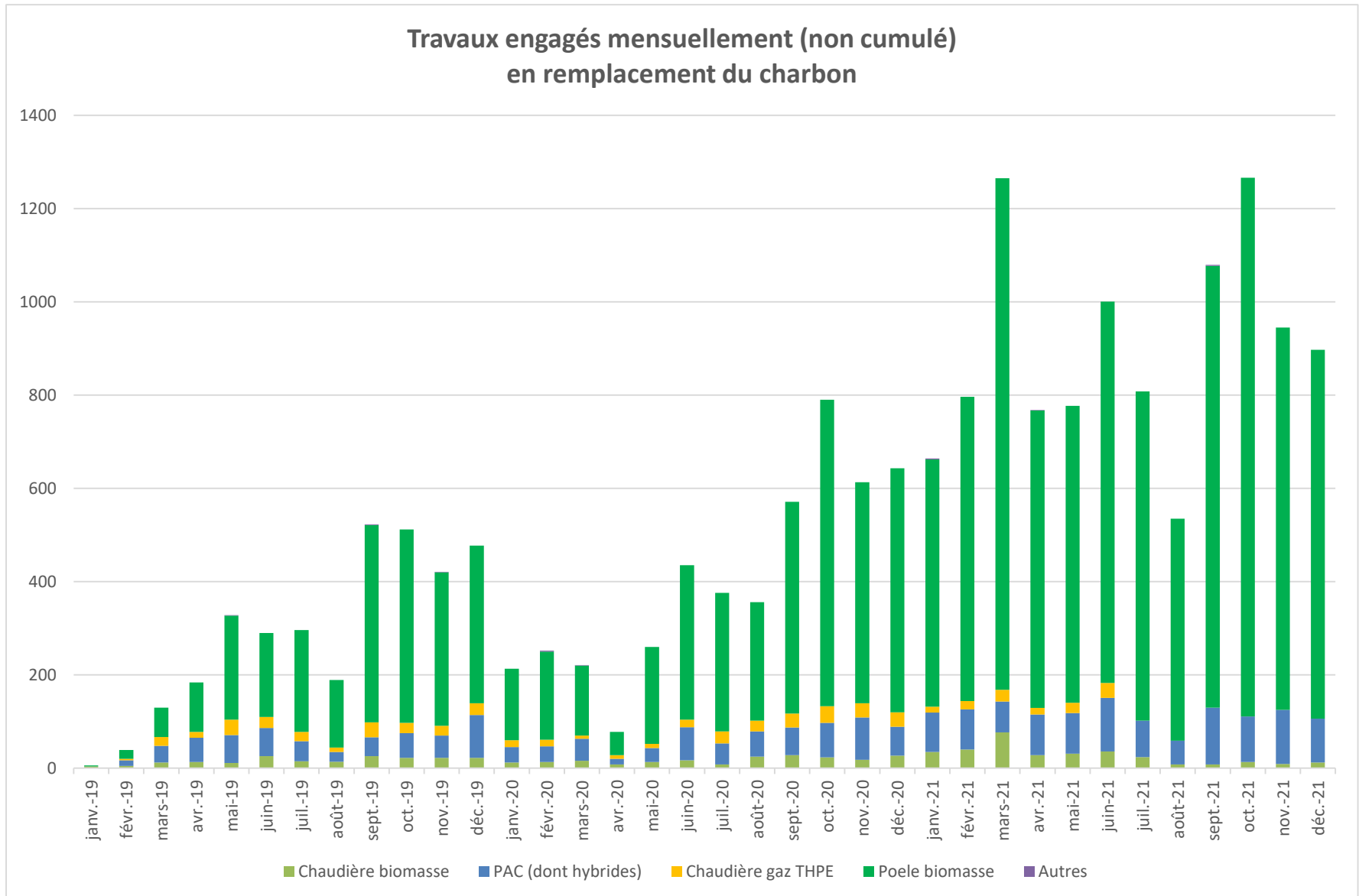
Chiffres coup de pouce chauffage

Origine des travaux : gaz



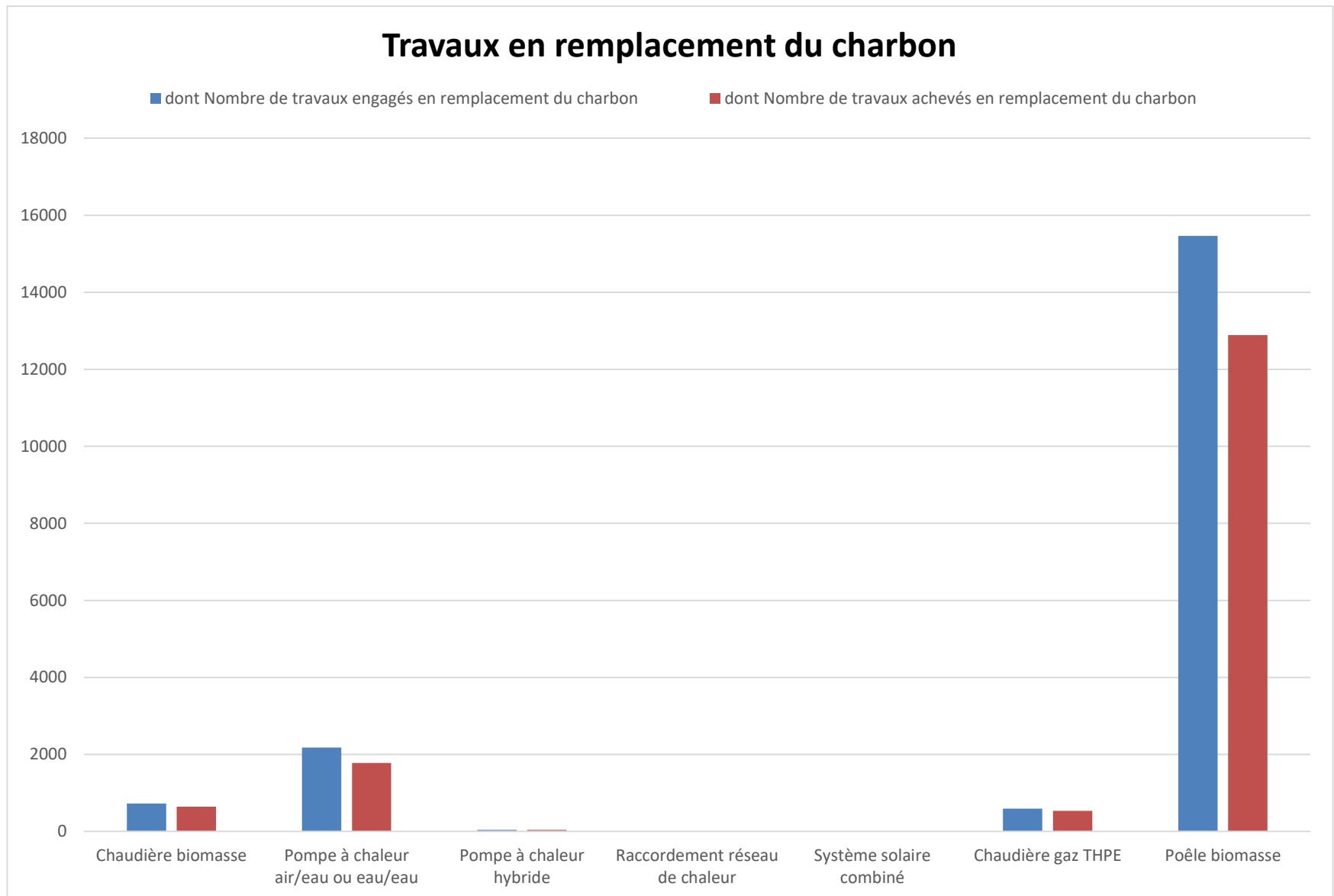
Chiffres coup de pouce chauffage

Origine des travaux : charbon



Chiffres coup de pouce chauffage

Origine des travaux : charbon



Chauffage

Bilan sur la période 2019- 2021

RAPPEL

Cibles initiales :

600 000 en 2 ans

Rythme 25 000/mois

Aides versées :

- 1 426 M€ pour le changement de chauffage

Travaux engagés :

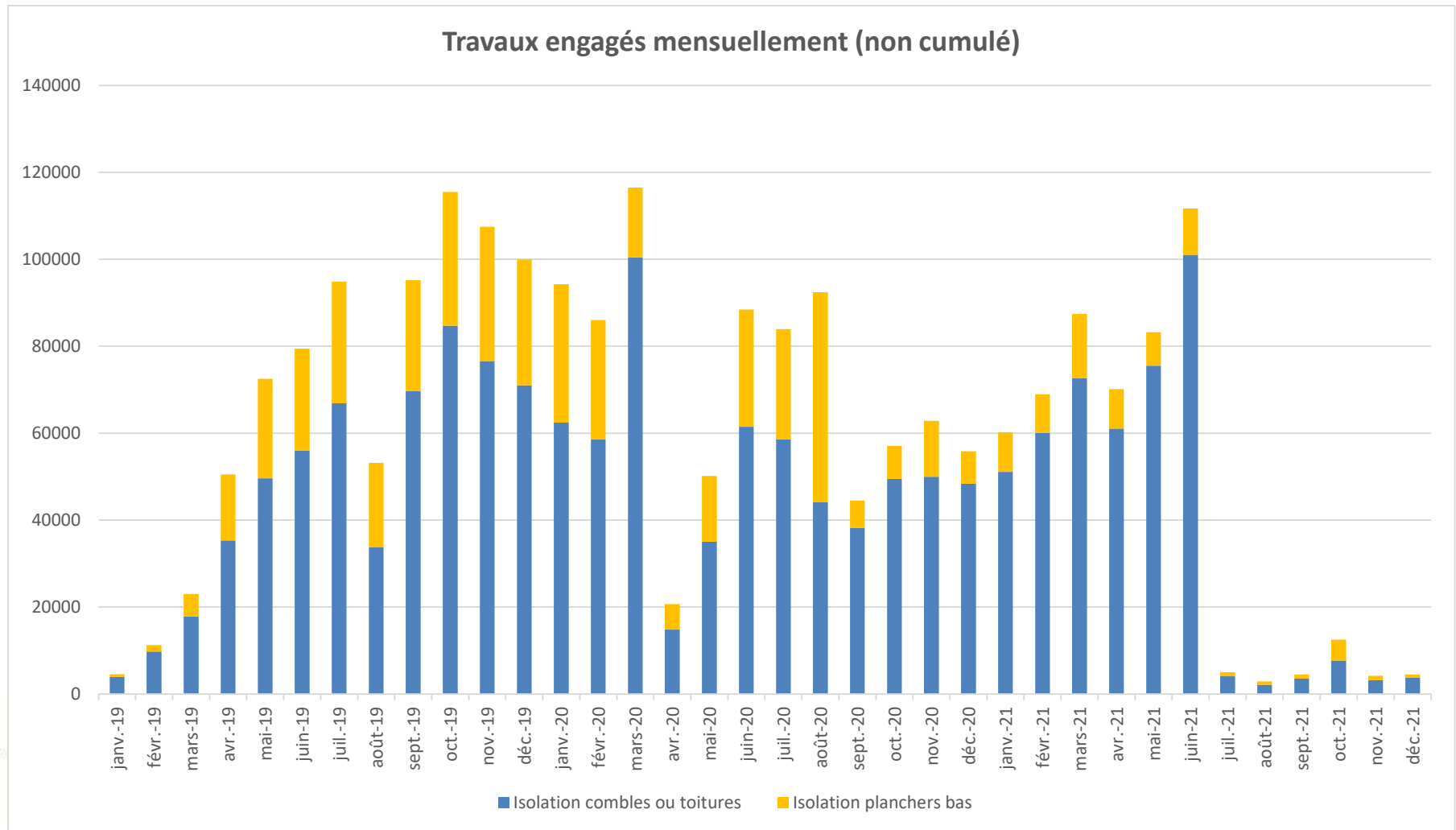
- pour changer près de 970 000 chaudières, soit en moyenne près de 27 000/mois
- dont près de 345 000 au fioul

CEE rapportable auprès de l'UE : 56 TWhc

Bonifications de 284 TWhc

Chiffres coup de pouce isolation par mois depuis début 2019

Rappel de la cible en mensuel : 25 000/mois

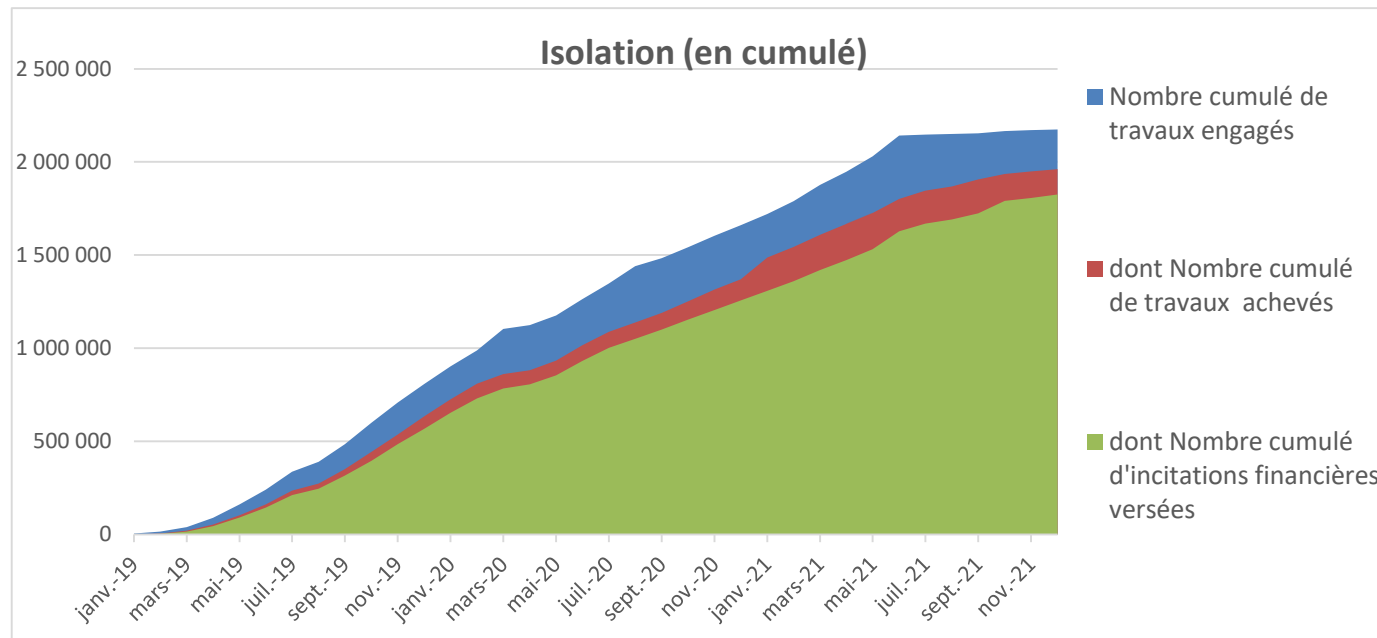


Chiffres coup de pouce isolation

Dynamique d'engagement

	Combles ou toitures	
	Nombre de logements	Surface (en Mm ²)
Nombre de travaux engagés	1 642 320	130,1 Mm²
dont Nombre de travaux achevés	1 478 301	117,2 Mm²
dont Nombre des incitations financières versées	1 375 093	99,3 Mm²
pour un Montant d'incitations financières versées	1 912,3 M€	

	Planchers bas	
	Nombre de logements	Surface (en Mm ²)
Nombre de travaux engagés	532 938	32,9 Mm²
dont Nombre de travaux achevés	482 736	29,6 Mm²
dont Nombre des incitations financières versées	449 725	27,9 Mm²
pour un Montant d'incitations financières versées	762,8 M€	



Isolation

Bilan sur la période 2019- 2021

RAPPEL

Cibles initiales :

600 000 en 2ans

Rythme 25 000/mois

Aides versées:

- 1 912 M€ pour l'isolation des combles et toitures
- 762 M€ pour l'isolation des planchers bas

Travaux engagés :

- dans plus de 2 100 000 logements
- pour plus de 160 millions de m²

CEE rapportable auprès de l'UE : 245 TWhc

Bonifications de 275 TWhc

Ordre du jour

1. "Coup de pouce" Chauffage et Isolation : synthèse des chiffres d'activité 2019-2021 fournis par les signataires de la charte - Données nationales/territoriales - DGEC
- 2. Actualité MaPrimeRénov' et Habiter mieux - ANAH**
3. Parution du décret n° 2022-8 du 5 janvier 2022 relatif au résultat minimal de performance environnementale concernant l'installation d'un équipement de chauffage ou de production d'eau chaude sanitaire dans un bâtiment
4. Projet d'arrêté systèmes hybrides et guide d'application
5. Retour d'expérience des acteurs



Suivi des chiffres dans le cadre du « Plan Chaudière »

Ordre du jour

1. "Coup de pouce" Chauffage et Isolation : synthèse des chiffres d'activité 2019-2021 fournis par les signataires de la charte - Données nationales/territoriales - DGEC
2. Actualité MaPrimeRénov' et Habiter mieux - ANAH
- 3. Parution du décret n° 2022-8 du 5 janvier 2022 relatif au résultat minimal de performance environnementale concernant l'installation d'un équipement de chauffage ou de production d'eau chaude sanitaire dans un bâtiment**
4. Projet d'arrêté systèmes hybrides et guide d'application
5. Retour d'expérience des acteurs

Décret du 5 janvier 2022

Rappel des étapes

- Convention Citoyenne pour le climat: proposition SL1.2 « Obliger le changement des chaudières au fioul et à charbon d'ici à 2030 dans les bâtiments neufs et rénovés »
- Conseil de défense écologique du 24 juillet : accélérer le remplacement des chaudières au fioul ou à charbon
- Echanges en Copil plan chaudière le 16 septembre 2020 et 28 janvier
- Consultations: Public (15/01), CSE (26/01), CSCEE (9/03) CNEN (4/03), Commission européenne (15/04) - Conseil d'Etat (juillet, octobre 2021)
- Signature et parution : janvier 2022

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000044844392>

Décret du 5 janvier 2022

Contenu du décret

Un niveau minimal de performance pour l'installation d'un équipement de chauffage ou de production d'eau chaude sanitaire dans un bâtiment (y compris en remplacement d'un équipement existant).

➤ **Emissions inférieures ou égales à 300g CO₂eq/kWh PCI**

Effet : Concerne notamment les équipements au charbon ou au fioul

Pas d'effet sur l'entretien ou la réparation d'une chaudière fioul existante

➤ **Échéance d'application:**

Bâtiments neufs et bâtiments existants au 1^{er} juillet 2022

Décret du 5 janvier 2022

Contenu du décret

➤ **Dérogations potentielles :**

- Impossibilité technique (servitudes, droits des sols ou de propriété)
- Absence de réseaux existants (gaz, chaleur) et travaux de renforcement du réseau de distribution publique d'électricité
- Justifiées :
 - pour le neuf, par l'étude de faisabilité des approvisionnements
 - pour l'existant, par une note réalisée par un professionnel de l'installation, ou par l'auditeur (audit énergétique)
- **Renvoi à un arrêté ministériel** : modalités de calcul des émissions de gaz à effet de serre pour les systèmes hybrides

Ordre du jour

1. "Coup de pouce" Chauffage et Isolation : synthèse des chiffres d'activité 2019-2021 fournis par les signataires de la charte - Données nationales/territoriales - DGEC
2. Actualité MaPrimeRénov' et Habiter mieux - ANAH
3. Parution du décret n° 2022-8 du 5 janvier 2022 relatif au résultat minimal de performance environnementale concernant l'installation d'un équipement de chauffage ou de production d'eau chaude sanitaire dans un bâtiment
- 4. Projet d'arrêté systèmes hybrides et guide d'application**
5. Retour d'expérience des acteurs

Systemes hybrides

Systemes concernés : pompes à chaleur (PAC) hybrides

PAC hybride = une PAC air/eau ou eau/eau avec un appoint non électrique (par exemple gaz ou fioul)

Le système de régulation permet de produire la chaleur avec le générateur le plus performant selon les conditions climatiques (avec une régulation qui assure le pilotage alterné ou simultané des deux générateurs)

Problématique : calculer le facteur d'émission E_{GES} résultant de la pondération par les usages respectifs de la PAC et de la chaudière des facteurs d'émission $F_{GES,PAC}$ et $F_{GES,C}$

$$E_{GES} = (\text{consommation PAC} \times F_{GES,PAC} + \text{consommation appoint} \times F_{GES,C}) / (\text{Somme des consommations})$$

Systemes hybrides

Propositions :

- Déterminer Conso PAC et Conso Appoint à partir des données utilisées pour l'installation ?
- Retenir des valeurs forfaitaires ?
- Autres propositions ?

Calendrier :

- Recueil des propositions sous 15 jours
- Retour de consultation au 15 mars
- Arrêté en avril 2022

Guide pratique d'accompagnement

Identifier les besoins :

- Rappel des aides financières au changement de chaudière ?
- Identification des cas possibles ?
- Illustration du cas des PAC hybrides ?
- Autres besoins à préciser ?

Format et calendrier:

- 4 pages
- Calendrier aligné sur celui de l'arrêté PAC hybride

Merci de votre attention




**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Ministère de la Transition écologique